



# CLUB INFRASTRUCTURES ET BIODIVERSITÉ DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Sylvaine Ize, Nadège Arnal & Agnès Rosso-Darmet*

*DREAL PACA – Région Sud – Cerema Méditerranée*

21/11/2024

# INTRODUCTION

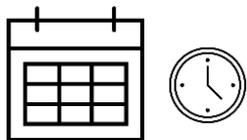
- **Le Club Infrastructures et Biodiversité : une réunion annuelle depuis 2015 suite au SRCE.**
- **Portage par la DREAL et la Région, avec l'appui du CEREMA.**
- **En 2022, le club avait permis d'échanger sous format mixte réunion en salle et visite de terrain (crapauduc de la RD942 à Mormoiron (84) et passes à poissons sur la Sorgues)**
- **En 2023, présentation par ESCOTA d'ouvrages de transparence écologique : écopont de Vidauban et site de Pifforan (83)**
- **En 2024, accueil par le PNR des Alpilles et visite d'un ouvrage de transparence écologique de l'A7**

09h45

## Introduction et actualités

**Mot d'accueil** – Anne-Flore Grech, adjointe au maire de Lamanon  
**Présentation du Parc naturel régional des Alpilles** – Jean-Michel Pirastru  
**Tour des actualités régionales** - Région Sud, DREAL PACA, Cerema Méditerranée, Agence de l'Eau

# PROGRAMME



## Présentations d'études

10h30 **Identification et résorption des points noirs de collisions du réseau de la DIR Méditerranée** – Anne DESFONTAINES – Cerema, Mourad MEDJAHED – DIRMED

11h **Diagnostic du secteur prioritaire n° 14 du SRCE : « La Crau – Alpilles »** - Micaël GENDROT – LPO PACA

11h30 **Visite terrain de l'écoduc de Lamanon (A7)**

12h45 Déjeuner : Brasserie Ferrero

## Retours d'expériences

14h30 **Programme d'implantation de passages petite faune sous ouvrages hydrauliques routiers du Département de la Gironde** – Sylvain BROGNIEZ – Conseil départemental de la Gironde

15h **Renaturation d'un délaissé routier à Plan d'Orgon** – Christophe Maréchal – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

15h30 **Retour d'expérience n°2 des aménagements et des suivis faunistiques sur le réseau VINCI Autoroutes** – Philippe Chavaren – VINCI Autoroutes (ASF)

# ACTUALITÉS - DREAL

## ➤ Stratégie nationale biodiversité 2020-2030

### Axe 2 - Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles

L'identification des points noirs est élargie au-delà des infrastructures de transport : conurbation, barrages, agriculture ou foresterie intensives, éclairage artificiel, etc.

Le travail sur les trames verte et bleue est déployé sur d'autres sujets, tels que la trame noire.

Action 1 : En concertation avec les MO et gestionnaires concernés, identification des points noirs prioritaires (selon méthodologie nationale en cours), standardisation et classification de ces points noirs, évaluation du coût de leur résorption – d'ici 2025 dans chaque région

Puis accompagnement (financier - technique) pour la résorption de ces points noirs (une dizaine) d'ici 2030

=> En région, travail d'actualisation de la TVB prévu par la Région et l'ARBÉ en 2025/2026



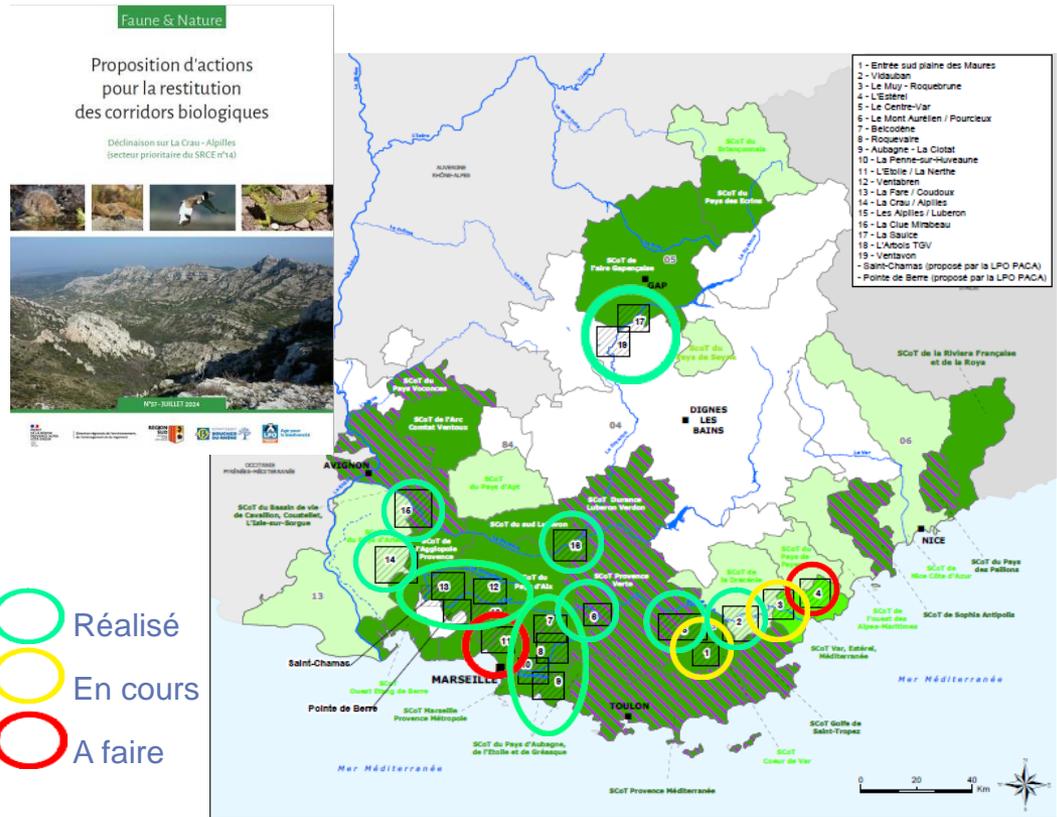
# ACTUALITÉS - DREAL

## ➤ Poursuite de la réalisation des diagnostics des secteurs prioritaires du SRCE

- Evaluation de la perméabilité des infrastructures (avec visite de terrain),
- Identification des facteurs limitant
- Proposition des **mesures favorables à une amélioration ou un rétablissement de la transparence** (travaux sur ouvrages existants, actions d'entretien, pose de signalisation, création d'ouvrage le cas échéant).

Ils sont à destination des acteurs de territoires : gestionnaires d'infrastructures, collectivités, etc.

Présentation du secteur Crau par la LPO en fin de matinée



<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-etudes-r352.html>

# ACTUALITÉS - DREAL

**Base de données ouvrages (LPO)**, sur la base de ces diagnostics, mise à jour à chaque nouveau rapport. Près de 800 passages sont analysés et disponibles dans la base.

Son exploitation peut permettre :

- d'identifier, par maître d'ouvrage ou par territoire, les interventions à réaliser pour améliorer les fonctionnalités des passages,
- de prioriser les interventions, en fonction de leur nature (entretien, travaux, ouvrages neufs), de leur bénéfice écologique, de leur coût, etc.

Par exemple, 80 actions permettent d'aboutir à une « bonne » fonctionnalité en partant d'une situation où elle est entre « nulle » à « moyenne », pour un coût maximal de 50k€ par opération.

# ACTUALITÉS - DREAL

**Programme National PONTS**

**ESPECES PROTÉGÉES ET TRAVAUX : ATTENTION DANGER !**

**LES PONTS, UN MILIEU DE VIE INSOUÇONNÉ POUR DE NOMBREUSES ESPECES PROTÉGÉES**

Cela peut paraître étonnant mais les ponts offrent de nombreux habitats spécifiques ou des caractéristiques uniques favorables à la présence d'espèces dont certaines sont rares et protégées.

Ainsi qu'elles sont généralement invisibles et qu'elles passent inaperçues, les chauves-souris constituent sans aucun doute l'un des cortèges le plus souvent rencontré dans les ponts car elles y trouvent des anfractuosités et des espaces sombres, favorables au repos journalier et parfois à leur hibernation.

Même si cela dépend de nombreux facteurs (environnement, type d'ouvrage, matériau, ancienneté, ...), la quasi-totalité des ponts sont susceptibles d'abriter des chauves-souris. Pour les ouvrages en béton, elles ont, par exemple, tendance à coloniser la moindre petite fissure issue du vieillissement du béton, les joints de dilatation, les barbacanes, les espaces entre les piles et à tablier, les corniches disjointes en béton et dans certains grands ouvrages bétonnés ils sont accessibles. Dans les ouvrages maçonnés en briques, on les trouve le plus souvent dans les moindres toits issus du vieillissement du mortier, du du parement ou encore dans les drains. Tous sont parfois de taille extrêmement réduite et qu'il n'est pas toujours évident de les voir, surtout à l'obscurité.

D'autres espèces protégées sont également susceptibles de profiter de l'abri constitué par l'ouvrage ou à proximité pour venir s'installer. Certains oiseaux construisent en nid et les amphibiens et reptiles se cachent dans les interstices accessibles.

**ÉVITER LES IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES ESPECES ET LEURS HABITATS : UNE DÉMARCHE NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE**

Les articles L411 et 2 du code de l'environnement fixent les principes de protection des espèces de Faune (et de Flore) sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel.

Il est notamment interdit de les détruire, capturer, transporter intentionnellement. Ces interdictions peuvent concerner également les habitats des espèces protégées pour lesquels le règlementation prévoit des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération.

Les chauves-souris étant toutes protégées, l'ensemble des travaux listés ci-dessus, susceptibles d'impacter ces espèces, sont donc interdits sans dérogation préalable. Si cette réglementation vaut pour tous les chiroptères, elle est également transposable pour certaines autres espèces présentes dans les ouvrages notamment d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens.

**RESPECTER LES ENGAGEMENTS DU PNP, C'EST ÉGALEMENT S'ASSURER D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR ÉVITER LES IMPACTS SUR LES ESPECES ET PRÉVENIR TOUT CONTENTIEUX**

Voici quelques étapes et recommandations permettant de minimiser les impacts sur la faune fréquentant les ponts :

- 1 Avant tout démarrage des travaux et le plus tôt possible dans la procédure (1 an si possible), il est préférable de faire appel aux services d'un écologue qui pourra assister la collectivité dans sa démarche. Sur la base d'une première visite et en lien avec la catégorie de travaux envisagés, il sera capable de dresser un premier diagnostic des potentialités.
- 2 Si la présence de chauves-souris ou d'autres espèces protégées s'avère potentielle, une étude spécifique doit être engagée pour évaluer les conséquences des travaux. Dans le cas contraire (ce qui reste rare), les démarches peuvent se poursuivre sans contraintes.
- 3 Si une étude spécifique est nécessaire, elle doit conduire à identifier les espèces présentes au cours des différentes périodes de l'année (reproduction, hibernation, repos (ex : transit pour les chauves-souris)).
- 4 Une bonne connaissance des enjeux permettra alors facilement de mettre en œuvre une démarche de moindre impact. Elle permettra notamment de s'assurer d'une approche adaptée dans les procédures relatives au code de l'environnement (à la sur l'eau, dérogations espèces protégées, etc.) qui révisent en particulier de respecter la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).

Pour les chauves-souris ces mesures peuvent par exemple correspondre à :

- éviter les atteintes aux habitats et aux espèces en modifiant par exemple les techniques employées ou certaines opérations envisagées,
- réduire les atteintes n'ayant pas pu être évitées :
  - en planifiant la période des interventions pour minimiser les perturbations pendant les périodes sensibles (ex : élevage des jeunes, hibernation),
  - en évitant les travaux de nuit,
  - en cherchant à exclure les espèces avant intervention pour éviter leur destruction. Dans ce cas, il s'agit soit de condamner l'accès aux gîtes durant leurs périodes d'absence, soit de mettre en place des dispositifs anti-retour leur permettant de sortir du gîte sans pouvoir y retourner,
  - en conservant les anfractuosités les plus favorables et l'accès à certains gîtes qui n'ont pas d'influence sur la structure de l'ouvrage,
  - en compensant dans le cas où des impacts résiduels (si évités, ni réduits) subsistent. Il s'agit par exemple :
    - de mettre en place des gîtes de substitution,
    - de travailler dans les ouvrages neufs une possibilité de colonisation.

**DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PERTURBER ET/OU DÉTRUIRE HABITATS ET LES ESPECES**

Sans précaution particulière, la rénovation ou l'entretien des ouvrages d'art peut entraîner de nombreuses perturbations voire une destruction des espèces présentes ou de leur gîte initial. Si les impacts peuvent varier en fonction de la nature des travaux et de la période d'intervention, ils correspondent le plus souvent :

- à la destruction directe des espèces par écrasement, étouffement ou indirectement par leur enrêtement au sein de leur cavité lors des opérations de rejointoiement ou de rég.
- à la destruction de bords de tablage de de nettoyage haute
- à la destruction des polluants comme :
- aux perturbations liées aux travaux (vibrations ou des nuisances sonores et à l'usage, trafic, présence humaine) susceptible d'un déplacement des espèces,
- à la modification des caractéristiques susceptibles de dégrader les espèces (pH ou non) de perturbation ou de suppression site de repos ou de reproduction (obscurité, échauffement temporaire), etc.

**DES IMPACTS SUR LES ESPECES PROTÉGÉES, UN RISQUE MAJEUR DE CONTENTIEUX !**

Le respect des procédures, au-delà du respect des engagements du Programme National Ponts, est d'autant plus important qu'en cas contraire, les impacts sur la Faune peuvent conduire à la fois à des sanctions pénales (amendes, peines d'emprisonnement et/ou administratives (Article L415-3 du code de l'Environnement)).

Les travaux sont notamment susceptibles d'être arrêtés et les intervenants peuvent être tenus de payer des dommages-intérêts ou des frais liés à la restauration des habitats endommagés.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de votre région ou la Direction Départementale des Territoires de votre département sont à votre service pour tout complément d'informations.

Informations complémentaires sur :  
<https://www.cerema.fr/fr/programme-national-ponts-travaux>  
<https://plan-actions-chiropteres.fr/guide-pour-les-chauves-souris/les-chauves-souris>

© 2024. Crédits : image PNP, DREAL, illustration d'Olivier DOR, dessin : Jean-Jacques DREAL, ERC

Plaquette de sensibilisation aux enjeux liés à la présence d'espèces protégées (chiroptères notamment) produite en accompagnement du Programme national pont qui vise à accompagner les collectivités dans la réparation de leurs ouvrages communaux

## Fonds vert bilan 2024 et suites 2025

- Enveloppe 2023 de 10,5M€
- Enveloppe 2024 de 5,5M€ (après reprise de crédits en septembre), consommée en totalité  
39 dossiers financés en 2024, permettant la réalisation d'action :
  - en faveur des espèces : chiroptères, tortue caouanne, 11 espèces végétales, Outarde canepetière, Tortue d'Hermann, Aigle de Bonelli, papillons, etc,
  - de déclinaison de la SNAP : élaboration de plans de gestion d'aires protégées et mise en œuvre, aménagements de site,
  - de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : renouée du Japon, écureuil de Pallas, crabe bleu, fourmis électrique, griffe de sorcière, etc,
  - de restauration des écosystèmes : en faveur de la posidonie en mer, aménagement de sites d'accueil ou de sentiers dans les espaces naturels, grotte pour chiroptères, prairies humides, etc,
  - en faveur des continuités écologiques : basse vallée du Var, chiroptères et viticultures dans le Vaucluse

**Pour 2025, le fonds vert biodiversité serait maintenu,  
les enveloppes financières ne sont pas encore connues.**

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Stratégie Régionale Biodiversité 2024-2030



55 mesures prioritaires  
présentées dans un  
cahier dédié



1 diagnostic partagé  
La nécessité et  
l'urgence d'agir



13 défis pour l'avenir

La nature, des  
connaissances à  
renforcer pour agir et  
mobiliser

3 DEFIS  
thématiques

La nature, une alliée  
pour répondre à  
nos besoins vitaux

3 DEFIS  
thématiques

La nature, l'atout  
majeur pour aménager  
et développer les  
territoires

4 DEFIS  
thématiques

La nature, la solution  
à privilégier  
aujourd'hui pour  
réussir demain

1 DEFI  
thématique

2 DEFIS TRANSVERSAUX



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé



**Défi Se déplacer** : Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour des infrastructures de transport résilientes et respectueuses de la nature

### ADAPTER LES INFRASTRUCTURES AVEC LA NATURE ET SENSIBILISER.

37

Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires  
Aux risques naturels liés au changement climatique et systématiser la transparence écologique des infrastructures existantes

40

Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur les espaces (sur terre et en mer) pour identifier une trame blanche régionale

38

Identifier les zones où toute nouvelle fragmentation doit être évitée, en s'appuyant sur les résultats des études d'identification des trames écologiques (mesure 5)

5

Identifier et hiérarchiser les « points noirs » (au sens de la SNB) et les habitats dégradés

39

Intégrer la biodiversité dans les enjeux d'entretien des infrastructures tout en assurant une gestion différenciée

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Projet européen DesirMED 2024-2028



**Demonstration and mainstreaming of nature-based Solutions for Climate Resilient transformation in the Mediterranean**

(Démonstration et systématisation des solutions fondées sur la nature pour une transformation climatique résiliente en Méditerranée).

Service biodiversité, parcs et territoire ruraux.  
Contact : [mmaraval@maregionsud.fr](mailto:mmaraval@maregionsud.fr)



Grant Agreement No 101112972.



Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



## DesirMED en bref.

### Synthèse du projet :

Renforcer les connaissances et les capacités des régions et des communautés méditerranéennes pour s'adapter face au changement climatique via les solutions d'adaptation fondées sur la nature.

### Durée :

5 ans.  
Début le 01/01/2024.

### Montant :

Montant total : 16,9 M€.  
Montant de l'action portée par la Région : 315 K€.

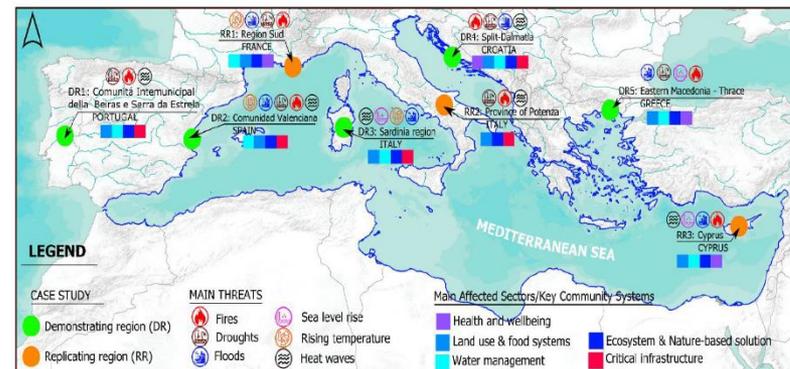


Figure 1.2c: Geographical scope of DesirMED

Chef de file : Euro-Mediterranean Center on Climate Change  
33 partenaires.

→ Dont 8 partenaires locaux comprenant 2 partenaires de niveau régional (NUTS2) : Sardaigne, Région Sud.

→ 25 partenaires scientifiques et techniques.

# ACTUALITÉS - RÉGION



L'action portée par la Région sur le territoire régional.

## Besoins identifiés :

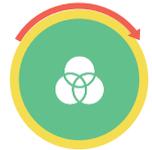
- Manque d'animation du SRADDET dans sa composante en matière de biodiversité.
- Manque d'ingénierie au niveau de certains territoires.
- Manque d'outil pour la sobriété foncière/ZAN.
- Liens à faire avec objectifs/animation SRB

## Objectifs :

. S'appuyer sur les continuités écologiques et les SfN en tant qu'outils concrets à déployer pour la sobriété foncière, le climat et le bien-être dans les dynamiques de développement régionales

→ Développer une **gouvernance régionale** à travers un réseau/club (réflexions à stabiliser) d'acteurs sur la SfN et les continuités écologiques comme outils transversaux de sobriété foncière et de résilience climatique des territoires.

- **Sensibiliser** sur le rôle majeur des continuités écologiques et des SfN.
- **Faciliter** les échanges entre techniciens.
- **Apporter un premier niveau d'ingénierie** à des territoires en besoin dans un contexte sobriété foncière et de changement climatique.
- **Développer des projets territoriaux** sur les continuités écologiques et les SfN en mobilisant les outils financiers des partenaires.



# ACTUALITÉS - RÉGION



## L'action portée par la Région sur le territoire régional.

**Comment ?** Dans chacun des 4 secteurs du SRADDET (alpin, rhodanien, provençal, azuréen), identification de territoires volontaires pour approfondir leur réflexion sur leurs enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement (donc de sobriété foncière) et d'enjeux écologiques.

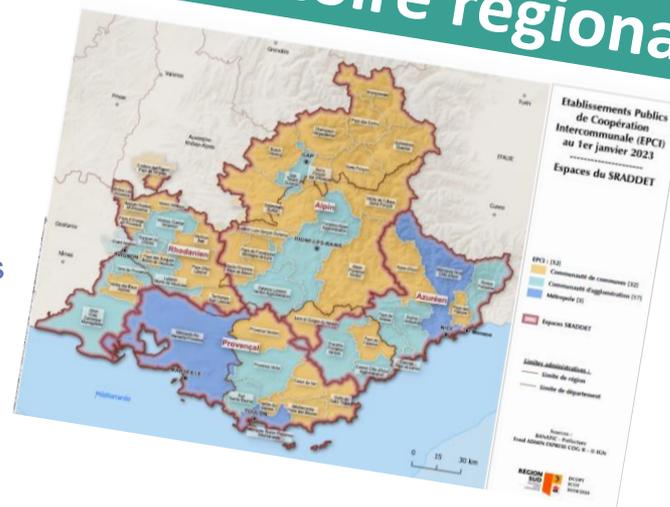
Organisation d'ateliers annuels dans chacun des 4 espaces (avec adaptation aux enjeux spécifiques à chacun des espaces) + rencontre régionale annuelle

**Réalisation :** Région SUD et ARBE (prestataire)

**Pour qui et avec qui ?** Les cibles de ces journées d'échanges seront : Services/directions urbanisme des collectivités, services/direction biodiversité des collectivités et élus référents + agences d'urbanisme + BE + Réseaux des PNR

Les principaux acteurs sur ces thématiques seront associés pour apporter leur contribution (OFB, DREAL, Agence de l'eau, ADEME).

**Problématiques abordées** Sobriété foncière, Aménager avec la nature, Renaturation  
Comment construire l'interface entre la planification et l'opérationnel ?





## Appel à Projets « Adaptation au changement climatique »

Direction des Affaires Européennes  
Service Transition Juste Ecologique et Energétique

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Contexte



Cofinancé par  
l'Union européenne

Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes

**Europe +  
intelligente**

OS 1

135,7 M€

**Priorité 1**

Stimuler le potentiel  
d'innovation

135,7 M€

**Europe + verte**

OS 2

120,7 M€

**Priorité 2**

Préserver les  
ressources

100,8 M€

**Priorité 3**

Mobilité durable

19,9 M€

**Europe + sociale**

OS 4

133,5 M€

**Priorité 4**

Favoriser l'accès à  
l'emploi

133,5 M€

**Europe + proche  
des citoyens**

OS 5

82,8 M€

**Priorité 5**

Approche territorialisée

50 M€

**Priorité 6**

Priorité interrégionale

32,8 M€

**Fonds pour une  
Transition Juste**

142 M€

**Priorité 7**

FTJ

142 M€

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Contexte



**Europe + verte**  
OS 2  
120,7 M€

**Priorité 2**  
Préserver les ressources  
100,8 M€

**Priorité 3**  
Mobilité durable  
19,9 M€

Osp 2.1  
Efficacité énergétique

Rénover sur le plan énergétique les bâtiments publics et logements sociaux

Osp 2.2  
Energies renouvelables

Soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération en lien avec le potentiel régional

Osp 2.4  
Adaptation au changement climatique

Atténuer la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature  
Restaurer les continuités écologiques

**33,9 M€**

Osp 2.6  
Economie circulaire

Réemployer et valoriser les déchets en les transformant en ressources et développer l'économie de la fonctionnalité

Osp 2.8  
Mobilité durable

Soutenir les projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien + infrastructures distribution carburants alternatifs

# ACTUALITÉS - RÉGION

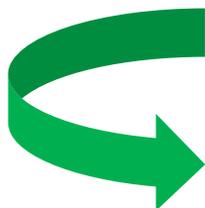
## Calendrier et enveloppe

→ **1er AAP** « Restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités »

Publication : 26/04/2023 / Clôture : 28/09/2023

→ **2ème AAP** « Adaptation au changement climatique »

- Publication : 18/11/2024
- Clôture : 29/04/2025
- Enveloppe ouverte : 30 M €



2 thématiques = Solutions fondées sur la Nature  
+  
Continuités écologiques

1 enveloppe globale → 1 AAP

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Typologies d'actions SFN



**MILIEUX** : littoral, montagne, milieux aquatiques, zones humides, forêts... Milieux urbanisés.

**RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES ET GRAVITAIRES** : inondation, crues, tempêtes, submersion marine, érosion, ennoisement, sécheresse, incendies, éboulement, avalanches...

### Atténuer la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature

SFN : actions visant à **protéger, gérer de manière durable** et **restaurer** des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement **les défis de société** de manière efficace et adaptative, tout en assurant le **bien-être humain** et en produisant des **bénéfices pour la biodiversité**”.

#### Gestion des écosystèmes et des activités

- Travaux nécessaires à la gestion des milieux, de réduction des pressions et nuisances ;
- Travaux liés à la recomposition spatiale / repli stratégique : recul des infrastructures et des réseaux.
- Travaux nécessaires à l'adaptation des pratiques.

#### Préservation d'écosystèmes

- Acquisition foncière dédiée à la préservation des écosystèmes et de leurs fonctions écosystémiques;
- Aménagement et équipement opérationnels nécessaires à la création d'espace naturel protégé (hors bâtiment).

#### Restauration d'écosystèmes dégradés, création d'écosystèmes

- Acquisition foncière dédiée à la restauration d'écosystèmes dégradés et de leurs fonctions écosystémiques ;
- Désartificialisation d'espace ;
- Infrastructure verte et bleue en milieu urbain : coulée verte, zone d'expansion des crues, renaturation ;
- Restauration d'écosystème dégradé
- Restauration de la diversité génétique et spécifique des peuplements



Maintenir ou rétablir un bon état de conservation des habitats naturels et permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et de se développer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

Restaurer les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité altérés, le transit sédimentaire

Réduire des pressions d'usage et les nuisances sur les espèces et les habitats

Mettre en transparence les infrastructures et autres obstacles à la circulation des espèces et à leur cycle de vie



Trame verte

Trame bleue

Trame noire

Trame marine

Trame brune

# ACTUALITÉS - RÉGION

## Points de vigilance



### Généralités

Opération d'investissement non concernée par les aides d'Etat

Taux FEDER → Maximum 70 %

Montant plancher → 250 000 € de FEDER

Coûts directs au réel → travaux et équipement

Coûts directs au forfait → OCS « frais de personnel » = 20% des coûts directs au réel

Coût indirects au forfait → OCS « coûts indirects » = 7 % des coûts directs

Procédure d'achats → 10 marchés maximum par opération

Marchés publics → procédure et conflit d'intérêt  
Respect des critères d'éligibilité et de sélection → qualité et de performance

Maturité de l'opération → prête à démarrer (autorisation, MOE..)

Indicateurs → livrables

Comptabilité → comptabilité analytique ou dédiée à l'opération FEDER

Publicité UE → obligations

### Spécificités

Respect des principes :

-de « pollueur payeur » → mesures compensatoires exclues

-de « zéro artificialisation nette » → opérations d'artificialisation exclues

-de démarche écologique → opérations paysagères et de végétalisation urbaine à vocation purement ornementale ou à base d'espèce exotique, sans bénéfice pour les écosystèmes, sont exclues,

## LE PROJET LIFE **BIODIV'FRANCE**

- Coordonné par l'OFB
- Actions à l'échelle nationale, consortium de 40 participants
- De janvier 2024 à décembre 2032
- Objectif : accompagner la mise en œuvre de la SNB 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise
- 5 axes : appui aux territoires / renforcement de l'efficacité des aires protégées / accompagnement des filières / mobilisation des citoyens / développement de compétences
- Cibles : collectivités locales, gestionnaires d'espaces naturels protégés, entreprises, citoyens...

## LE PROJET LIFE **BIODIV'FRANCE**

### Implication de l'ARBE

- Accompagnement des collectivités dans l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans leur stratégie d'aménagement du territoire
- Durée : d'octobre 2024 à octobre 2031
- Life Biodiv'France, en lien avec DESIRMED

Action : AMI « aménagement et biodiversité »

- Bénéficiaires : collectivités locales
- 6 à 8 modules de formation-action
- 2 éditions : 2026-2027 et 2029-2030

Action : suivi et accompagnement de projets

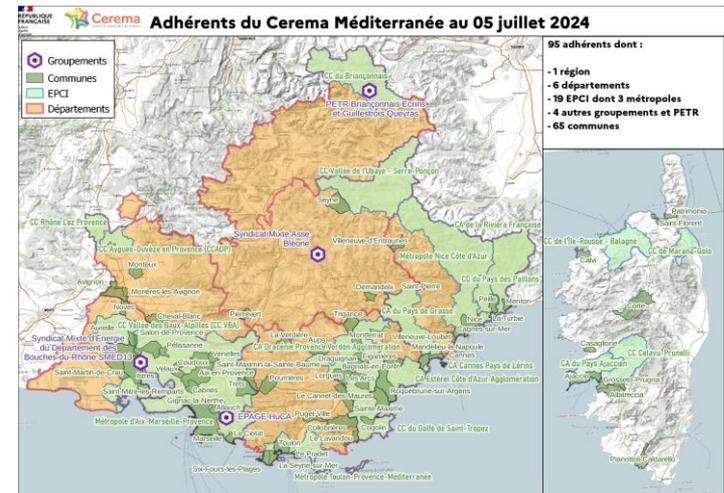
# ACTUALITÉS - CEREMA

Un changement de statut et de gouvernance (Loi 3DS ; 2022)

Nouvelle gouvernance (EP à pilotage partagé par l'Etat et les collectivités territoriales)

avec pour conséquence concrète la possibilité pour les collectivités d'adhérer au Cerema

980 collectivités ou groupements dont 82 en PACA :  
Région, 6 départements, 3 métropoles,  
16 EPCI et autres groupements,  
56 communes



# ACTUALITÉS - CEREMA

et ainsi :

d'influer sur les offres et les orientations stratégiques et opérationnelles de l'établissement

de disposer d'une relation privilégiée avec notre réseau d'experts pour un conseil rapide et sur-mesure, de bénéficier d'un accès facilité à nos ressources

**d'accéder aux prestations du Cerema par simple voie conventionnelle**, hors mise en concurrence (contractualisation en « quasi-régie »).

d'accéder à une communauté d'expertise et de savoirs:

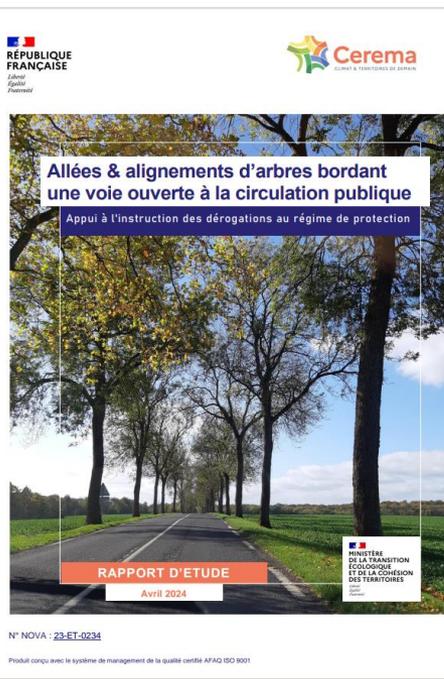
<https://adherents.cerema.fr/>

# ACTUALITÉS - CEREMA

## CeremaDoc, la plateforme documentaire du Cerema



<https://doc.cerema.fr/>



# ACTUALITÉS - CEREMA

## BASE DE DONNES PASSAGES À FAUNE SIPAF

Lien web : <https://passagesfaune.fr/>



Source : Vinci-Autoroutes



Coordination technique



Développement technique

Direction de l'eau et de la biodiversité  
Direction des mobilités routières



Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



# ACTUALITÉS - CEREMA

## POURQUOI UN SYSTÈME D'INFORMATIONS SUR LES PASSAGES À FAUNE ?

→ Pour :

- **Recenser et localiser** les PAF sur les différents réseaux
- **Connaître le patrimoine** et permettre son **entretien**
- Identifier les **priorités d'intervention** et **planifier** sur un territoire la transparence des ILT en ayant pleinement connaissance de celles déjà existantes
- Assurer un **suivi faunistique et de l'usage** des PAF par la faune
- **Centraliser les données**

# ACTUALITÉS - CEREMA

CONCERNE TOUTES LES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES DE TRANSPORT (DONT CANAUX)

## PRIORITÉ 1

Passages faune spécifiques ; Passages faune mixtes ; Ouvrages non dédiés type viaduc

## PRIORITÉ 2

Ouvrages non dédiés autres que viaduc

# ACTUALITÉS - CEREMA

## LES APPORTS DU SIPAF PERMETTENT À UN GESTIONNAIRE :

- une **connaissance pérenne du patrimoine** dédié à la biodiversité (date de construction, leur localisation, dimensions, matériaux...)
- de connaître la **position et typologie de PAF d'autres gestionnaires** à proximité de ceux de son propre réseau pour une meilleure coordination
- de disposer d'un **outil de gestion clef en main** :
- Dates des interventions pour l'entretien (OA et ses abords) pour assurer leur fonctionnalité
- Suivis faune capitalisés avec une fonctionnalité d'échange de données évitant la double saisie des données brutes de biodiversité (DEPOBIO notamment) pour des projets neufs ou de requalification. A ce jour si obligation de saisie des données brutes de biodiversité → DEPOBIO)
- Import / export possibles...

# ACTUALITÉS - CEREMA

## DERNIERS MODULES INTEGRES FIN 2023

- Aujourd'hui, 793 ouvrages recensés
- Charte et Notice depuis la page d'accueil [passagesfaune.fr](https://passagesfaune.fr)
- Une mobilisation des gestionnaires est attendue pour renseigner l'outil
- Hotline et personnes ressources

**Eric Guinard**

Cerema Sud-Ouest

[eric.guinard@cerema.fr](mailto:eric.guinard@cerema.fr)

Tel. +33 6 98 02 85 04

**Olivier Pichard**

Cerema Haut-de-France

[olivier.pichard@cerema.fr](mailto:olivier.pichard@cerema.fr)

Tel. +33 6 67 76 82 53

# POLITIQUE BIODIVERSITE DE L'AGENCE

## ZOOM TRAME TURQUOISE

Club Infrastructure et Biodiversité du 21/11/2024





# Aides 12eme programme – Trame turquoise

(sous couvert validation par notre CA)

➔ Fin de l'AAP - Fonctionnement en aide classique agence

- **Etudes stratégiques régionales sur la biodiversité (ARB,...)**
- **Etude et travaux de restauration des habitats et des corridors des espèces associées à la trame turquoise** (dont réduction pollution lumineuse le long de la trame bleue et de la trame turquoise)
- **Ouverture aux aides de chargé de missions pour émergence de projet**
  - pour structures gemapiennes visant à définir et restaurer de façon pérenne la trame turquoise à l'échelle de leur territoire
  - pour les têtes de réseaux

**Taux d'aide jusqu'à 80%**

# Exemples de projets aidés



ZONES HUMIDES ASSÉCHÉES,  
ABSENCE DE HAIES ET DE MARES  
= ABSENCE D'HABITATS



ZONES HUMIDES, HAIES  
ET MARES RESTAURÉES  
= HABITATS RETROUVÉS



PEU D'ARBRES  
= PERTE DE RADAR



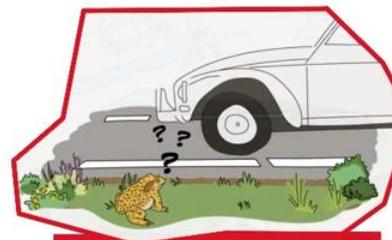
RIPISYLVE RESTAURÉE  
= RADAR FONCTIONNEL



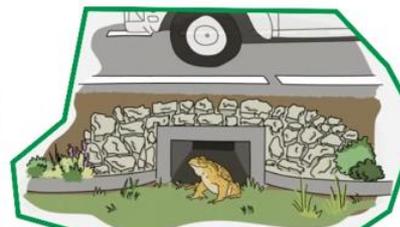
OBSTACLES EN BORDURE  
DE ZONE HUMIDE = TERRAIN  
INADAPTÉ POUR LA PONTE



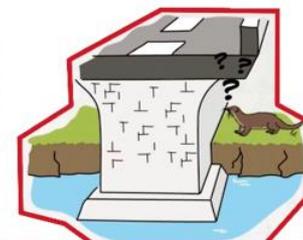
TERRAIN OUVERT ET SABLEUX  
= PONTE POSSIBLE



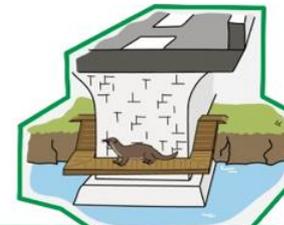
ROUTE = TRAVERSÉE MORTELLE



CRAPAUDUC = TRAVERSÉE SÉCURISÉE



PONT = BERGE INACCESSIBLE



LOUTRODUC = PASSAGE POSSIBLE

# Merci de votre attention

# Avez-vous des questions ?

## Contacts

[sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr)

[narnal@maregionsud.fr](mailto:narnal@maregionsud.fr)

[agnes.rosso-darmet@cerema.fr](mailto:agnes.rosso-darmet@cerema.fr)